

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 JUILLET 2014

Lors de sa réunion du 2 juillet 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

- Projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire : présentation du dossier et des modalités du débat et demande d’expertise complémentaire

Ce projet, qui est né de la fusion des projets Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Nantes-Rennes vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

Dans sa décision du 8 janvier 2014, la CNDP a exprimé le souhait que ce débat s’intéresse à l’ensemble de la desserte ferroviaire du Grand Ouest et comporte un volet relatif au fret.

La CNDP, après en avoir délibéré, a considéré que le dossier du maître d’ouvrage est suffisamment complet pour pouvoir être soumis au débat public. Toutefois la Commission demande au maître d’ouvrage de produire des documents de synthèse présentant les enjeux du débat, en termes d’infrastructures et de services, et favorisant la participation du public le plus large.

Les modalités du débat feront l’objet d’une décision ultérieure.

A la demande du président de la commission particulière du débat public, relayant les demandes exprimées par les présidents des groupes EELV des régions pays de la Loire et Bretagne, les responsables de France Nature Environnement et des associations ACIPA et CEDPA, la Commission a décidé de faire procéder à des expertises complémentaires portant :

- d'une part sur les prévisions de trafic et les hypothèses retenues pour l'évaluation des taux de rentabilité socio-économiques des différentes variantes envisagées par le maître d'ouvrage
 - d'autre part sur l'examen de variantes nouvelles entre Rennes et Nantes passant par Châteaubriant ou par Redon (éventuellement sans desserte de cette ville), avec optimisation des lignes existantes et/ou création de parties de voies nouvelles et évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces scénarii.
- Projet de Port Seine Métropole Ouest : présentation du dossier et des modalités du débat

Ce projet de plate-forme multimodale (voie d'eau, fer, route), d'une surface de 100 ha est destiné à accueillir les flux logistiques de granulats et matériaux de construction, ainsi que des déblais de chantier. L'ensemble de ces flux est fortement lié à la réalisation du programme de travaux du Grand Paris.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus général de développement de la Seine aval, secteur identifié comme stratégique et faisant l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN). Il présente de forts enjeux socio-économiques pour le développement de l'Île-de-France et des régions voisines ainsi que des enjeux hydrauliques et environnementaux notamment en phase travaux.

La CNDP, après en avoir délibéré, a considéré que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour pouvoir être soumis au débat public. Elle a également approuvé les modalités d'organisation du débat qui aura lieu du 15 septembre au 15 décembre 2014.

II – Concertation recommandée

- Projet de prolongement de la ligne 1 du métro à l'est du Château de Vincennes jusqu'à Val de Fontenay

La Commission a nommé Madame Claude BREVAN comme garante de la concertation sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien à l'est de Château de Vincennes jusqu'à Val de Fontenay, chargée de veiller à la mise en oeuvre des modalités d'information et de participation du public.



Christian LEYRIT